



# BULLETIN DE DECEMBRE 2017

## La dévotion au Père - Un héritage vivant

« La Providence était là pour conduire les événements ». Cette parole fait ressortir magnifiquement l'esprit de la congrégation des Filles de la Providence, « esprit de foi profonde et d'abandon total à la Providence ». C'est dire que l'HÉRITAGE spirituel reçu du Père de la Mennais et des Mères fondatrices était fidèlement conservé et imprégnait les décisions à prendre.(p.9)

Ce mot "HÉRITAGE" est fondamental pour comprendre ce qu'est la dévotion au Père Fondateur. Un mot qui a la saveur de l'Écriture sainte : « Vous n'avez pas reçu un esprit d'esclaves, mais de fils. Et si vous êtes fils, vous êtes aussi héritiers : héritiers de Dieu et cohéritiers du Christ ». À notre modeste niveau de la Congrégation, nous aussi nous sommes héritiers. L'héritage est un don que le Père transmet à ses fils : le don d'une continuité de vie, d'une richesse féconde accumulée, et qui fait grandir.

Nous héritons d'un chemin tracé pour nous, tracé avec discernement. Nous recevons un trésor de sainteté, façonné par le Père et par une multitude de Frères et Sœurs qui nous ont précédés. Nous héritons d'histoires, d'expériences, de sacrifices, de joies, d'aventures qui composent l'histoire de notre famille. Nous héritons, dans notre congrégation, de l'Esprit, du Cœur, de la Sainteté de notre Père, que nous faisons revivre chaque jour, même si nous ne nous en rendons pas compte. L'esprit de Jean-Marie devient en quelque sorte notre « chair » d'aujourd'hui, comme nous pouvons le voir – parmi bien d'autres exemples – dans ces pages qui concernent l'aventure missionnaire des Filles de la Providence dans l'Ouest canadien.

« Si, comme vous le croyez, notre présence au Canada est pour le bien des âmes et la gloire de Dieu, la divine Providence nous y conduira un jour ; nous sommes entre les mains du bon Dieu pour travailler à sa vigne dans le lieu et de la manière qu'il nous fera connaître. »(p. 12)

Comment ne pas voir dans cette réflexion, l'abandon à la Providence du Père ? L'héritage, ce sont aussi les personnes. Les congrégations mennaisiennes sont aussi le fruit du cœur du Père de la Mennais parvenu à maturité, et qui nous aident à vivre en frères.

C'est ainsi que le frère Cyprien, supérieur des Frères, s'adressait aux Sœurs:

“Puisse aussi notre vénéré Père de la Mennais, inspirer votre Chapitre... Je ne désespère pas de voir un jour les Enfants de M. de la Mennais réunis dans cette belle et lointaine Mission. » (p. 12)

Comme à l'époque ancienne des premiers envois en mission, les Sœurs donnèrent elles aussi leur réponse 'mennaisienne' :

“ Chaque religieuse de la maison-mère déposa son bulletin. Monseigneur fit le dépouillement des votes :101 pour, 8 contre, aucun vote nul.”(p. 13)

Un trait marquant de l'esprit des Congrégations mennaisiennes, c'est la fraternité, la joie d'être ensemble comme dans une même famille de frères. Notre hymne s'en fait l'écho : « Animés de l'amour dont on s'aime entre frères... », une familiarité héritée du Père de la Mennais.

“ Mère Saint Jean Berchmans était venue pour nous souhaiter la bienvenue et peu fallut qu'elle nous étouffât dans ses bras. » ... C'est là qu'on vit sœur Saint Philippe s'essuyer les yeux au revers de son tablier, ses larmes de bonheur coulaient avec une telle abondance. ”(p. 23)

C'est là que se renouvelle également l'héritage de l'évangélisation en faveur des petits.

“Les orphelines étaient bien simples et bien dociles, de sorte que c'était une vraie vie de famille que nous menions ensemble. Elles aimaient les sorties et encore plus les leçons de catéchisme et d'histoire sainte que je leur donnais dans notre grande chambre, mes auditrices assises sur leurs talons autour de moi. ”(p. 25)

Et toujours le leitmotiv de la Providence :

« Vous voyez que la Bonne Providence n'oublie pas ses Filles et qu'elle semble nous dire : je pourvois à tous vos besoins. »

Il est significatif que la mission entière de l'Ouest canadien finît par s'appeler : “La Petite Providence”, précisément pour maintenir le lien avec la Congrégation d'origine. Du fait de leur statut diocésain, elles avaient peur de se détacher de leur origine et de leur héritage mennaisien. C'est pourquoi elles attendaient des visites de la France et l'approbation pontificale de leurs Constitutions.

En conclusion les “Filles de la Providence” conservaient l'héritage du Père et elles en tiraient inspiration et force.

“Je fus témoin de l'apostolat si surnaturel et si humble de ces ouvrières de la première heure, de leur foi vive, de leur piété contagieuse.” (p.42)

C'est cela l'héritage mennaisien.

*Les citations sont prises dans le n° 8 des Études mennaisiennes : Les Filles de la Providence de Saint-Brieuc dans l'Ouest canadien.*